

Randonnée Souvenir Jeannot Solotky

Samedi 03 Octobre 2026

RANDONNEE CYCLOTOURISTE organisée par ANDREST SPORT LOISIRS

PARCOURS 1: 75 km.

Andrest - Siarrouy - St Lézer - Vic - Caixon - Monségur - Vidouze D4 et D68 - Vauzé D148 - D47 - Bentayou Sérée - Villenave près Béarn - Bédeille - Séron - Gardères - Ger - Oroix - Tarasteix - Siarrouy – Andrest.

PARCOURS 2: 62 km.

Andrest - Siarrouy - St Lézer - Vic - Caixon - Lamayou - Traverser D7 - Pontiacq Villepinte - Direction Ponson-Dessus - TAD D62 - Séron - Gardères - Ger - Oroix - Tarasteix - Siarrouy – Andrest

PARCOURS 3: 55 km.

Andrest - Siarrouy - St Lézer - Vic - TAG - Montaner - Direction Ponson-Debat - TAD D62 - Séron - Gardères - Ger - Oroix - Tarasteix - Siarrouy - Andrest

REGLEMENT.

- 1. Cette randonnée est ouverte à tous les cyclotouristes licenciés ou non. Les moins de 18 ans seront admis mais devront présenter une autorisation parentale.**
- 2 Les randonneurs seront considérés comme étant en promenade personnelle et devront respecter scrupuleusement les prescriptions du code de la route.**
- 3. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents corporels ou matériels subis ou occasionnés par les participants, d'où la nécessité d'être couvert par une assurance (responsabilité civile et individuelle).**
- 4. Cette manifestation est une randonnée, elle sera réalisée individuellement ou en groupe à allure libre. Aucun classement ne sera établi.**
- 5. La randonnée comprend trois itinéraires 75, 62, 55, Les contrôles départ et arrivée s'effectueront depuis la salle des fêtes d'ANDREST.**
- 6. Le départ sera donné à partir de 13 H 00 mn. Inscription à partir de 12h 30mn, Droit d'inscription : 5 euros.**
- 7. Récompenses :**
Une coupe sera attribuée au club ayant le plus grand nombre d'inscrits.
Au club ayant le plus de féminines. Au club le plus éloigné. Au plus jeunes et plus anciens participants (masculin, féminin).
- 8. Le port du casque est vivement conseillé.**

Le fait de participer à cette manifestation implique l'acceptation du présent règlement

Le respect de la nature est un devoir de tous.